

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
GOURLIZON**

Séance du 28 avril 2010

Nombre de membres

l'an deux mil dix

En exercice 15

et le vingt huit avril

Présents 12

Votants 12

à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guy MARZIN, Maire

Date de la convocation

20 avril 2010

Etaient présents : Ronan CHATALIC – Gilles ALLAIN - Marcel SERGENT – Guy LE BERRE - Michel LE BARS – Jean PLIQUET – Daniel ULRICH - Annie JULIEN – Emmanuelle RASSENEUR – Bernard TROALEN – Geneviève LE FAOU – Guy MARZIN.

Absents : Eric LE BARS – Eric BIGOT – Jean-Yves BOZEC

Objet de la délibération

Programme de voirie 2010

Madame Emmanuelle RASSENEUR a été élue secrétaire de séance

Monsieur le Maire rappelle que la Commune a lancé une consultation pour les travaux de voirie 2010, sous la forme d'un marché à procédure adaptée avec la collaboration de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer

A la date limite de remise des offres, le vendredi 16 avril 2010, six entreprises avaient transmis une offre. Le résultat de l'ouverture des plis est le suivant :

- COLAS	13 591.34 € TTC
- LE ROUX	15 169.47 € TTC
- SACER	14 401.04 € TTC
- SCREG	20 320.04 € TTC
- LE PAPE	21 641.62 € TTC
- GRTP	21 958.57 € TTC

La Direction Départementale des Territoires et de la Mer ayant vérifié les offres, le Maire propose au Conseil Municipal de retenir l'entreprise COLAS de Quimper pour la réalisation du programme de voirie 2010 avec une offre mieux-disante de 13 951.34 € TTC

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, autorise le Maire à signer le marché avec l'entreprise COLAS de Quimper pour la réalisation du programme de voirie 2010 pour un montant de 13 951.34 € TTC

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

Guy MARZIN